

**MAIRIE DE THERVAY  
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2023-06-04**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 20 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : BERTOLI Régis, CHERREY-GUELAUD Corinne, CHAMPONNOIS Alain,  
CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, ,  
PHILIPPON Franck.

**Absente excusée** : Mme MAHAMDI Maryline

**Secrétaire de séance** : BERTOLI Régis

Convocation du 02/06/2023 (affichée le 02/06/23).

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE LA DETR POUR INSTALLATION D'UN  
SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

Le Maire rappelle que la Commune va installer l'atelier des services techniques dans le bâtiment qu'elle a acquis courant 2022 Route de Dijon et précise que le terrain attenant, à savoir la parcelle cadastrée AE 217, va être aménagée pour installer un parking destiné plus spécialement aux véhicules lourds et accueillir un automate distributeur de pizzas. Tant pour la sécurité du bâtiment communal qui contiendra tout le matériel et l'outillage nécessaires à l'agent d'entretien que pour la sécurité des véhicules garés, le Maire propose l'installation d'un système de vidéoprotection. Dans le même temps, il précise qu'il semble judicieux d'installer le même type de matériel sur le bâtiment de la Mairie

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR
- ADOPTE l'opération d'installation d'un système de vidéoprotection et arrête les modalités de financement.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 19.411,10 euros HT
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Stéphane ECARNOT

